

PIECES A FOURNIR POUR LES DEMANDES

(mis à jour le 31/03/2022)

TITULAIRES CNRACL

Objet de la saisine	Conditions	Pièces à fournir
CLM/CLD Octroi d'un congé de longue maladie Renouvellement d'un CLM/CLD après épuisement de la période rémunérée à plein traitement (1 an CLM ou 3 ans CLD)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ Il présente une maladie invalidante et de gravité confirmée qui nécessite un traitement et des soins prolongés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Fiche de poste (à la première demande) ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Copie de l'arrêt de travail initial et du dernier arrêt
CLM D'office Octroi et renouvellement d'un congé de longue maladie D'OFFICE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ L'autorité territoriale estime que l'état de santé de l'agent ne lui permet pas de poursuivre son activité ET qu'il existe un risque pour son entourage professionnel ou lui-même ✓ Il présente une maladie invalidante et de gravité confirmée qui nécessite un traitement et des soins prolongés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Rapport du médecin de prévention ✓ Rapport hiérarchique ✓ Fiche de poste
DO Mise en disponibilité d'office pour raison de santé et renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ Il a épuisé ses droits statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent + certificat médical du médecin traitant <u>sauf</u> si l'agent est en attente de reclassement ou de retraite pour invalidité. ✓ <i>NB : la disponibilité d'office est une position TRANSITOIRE qui suspend les droits à avancement et n'ouvre pas droit à cotisation pour la retraite.</i>
Réintégration à TPT si la demande concerne une reprise : <ul style="list-style-type: none"> • après 12 mois de CMO • ou à l'issue d'un CLM (3 ans) ou CLD (5 ans) TPT contestation par l'employeur ou l'agent de l'avis du médecin agréé	<p>La reprise des fonctions à temps partiel est reconnue comme étant de nature à favoriser l'état de santé de l'agent</p> <p>OU</p> <p>L'agent doit suivre une rééducation ou une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat du médecin traitant avec quotité, durée et aménagements éventuels <p>+ pour les contestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avis du médecin agréé
Réintégration à temps plein après : <ul style="list-style-type: none"> - douze mois consécutifs de congé de maladie - un congé de longue maladie ou de longue durée - à l'issue d'une disponibilité d'office 	<p>L'agent est physiquement apte</p> <ul style="list-style-type: none"> • à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste • à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste, mais avec des aménagements • mais son état de santé nécessite un changement d'emploi compatible avec son grade 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Fiche de poste de l'emploi occupé

Objet de la saisine	Conditions	Pièces à fournir
<p>Aptitude aux fonctions → PPR (période de préparation au reclassement)</p> <p>Reclassement dans un autre emploi à la suite d'une modification de l'état physique du fonctionnaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ l'agent est reconnu totalement et définitivement inapte à l'exercice des fonctions de son grade, mais il peut exercer les fonctions correspondant à un autre grade 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Fiche de poste de l'emploi occupé ✓ Fiche de poste de l'emploi proposé ✓ Demande de l'agent. ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Rapport du médecin de prévention préconisant les tâches et postures possibles ou interdites / avis sur l'adéquation entre le poste proposé et l'état de santé de l'agent.
<p>Contestation d'une contre-visite par un médecin agréé lors d'un CMO</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La collectivité a demandé une contre-visite par un médecin agréé afin de vérifier la justification d'un arrêt maladie ✓ L'agent est placé en congé de maladie ordinaire de façon continue depuis 6 mois ✓ Il existe une contestation de cette contre-visite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ La lettre de saisine de la collectivité et, le cas échéant de l'agent ✓ Conclusions du médecin agréé ayant réalisé la contre visite ✓ Copie de l'arrêt de travail initial et du dernier arrêt ✓ Fiche de poste
<p>Contestations des conclusions du médecins agréés lors d'une visite de contrôle pour les prolongations de CLM/CLD</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est placé en CLM ou en CLD 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Certificat médical du médecin de l'agent qui préconisait la prolongation du congé maladie ✓ Conclusions du médecin agréé

TITULAIRES IRCANTEC

Objet de la saisine	Conditions	Pièces à fournir
<p>CGM</p> <p>Octroi d'un congé de grave maladie</p> <p>Renouvellement du CGM après épuisement de la période rémunérée à plein traitement (1 an)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ Il présente une maladie invalidante et de gravité confirmée qui nécessite un traitement et des soins prolongés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Copie de l'arrêt de travail initial et du dernier arrêt ✓ Copie de toute notification de la CPAM ✓ Fiche de poste
<p>DO</p> <p>Mise en disponibilité d'office pour raison de santé et renouvellement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ Il a épuisé ses droits statutaires (maladie ordinaire, grave maladie) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent + certificat médical du médecin traitant <u>sauf</u> si l'agent est en attente de reclassement ou de licenciement pour inaptitude physique <p><i>NB : la disponibilité d'office est une position TRANSITOIRE qui suspend les droits à avancement et n'ouvre pas droit à cotisation pour la retraite.</i></p>
<p>Octroi et renouvellement du TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE</p>	<p><i>La reprise des fonctions peut avoir lieu à temps partiel thérapeutique (sans délai d'arrêt minimum), après avis de la CPAM, dans les conditions prévues par les articles L.323-3 et R. 323-3 du Code de la Sécurité Sociale</i></p>	<p>Le conseil médical rend un avis sur « l'aptitude à la reprise » après un congé de maladie ordinaire > à 12 mois, après un congé de grave maladie ou après une disponibilité d'office pour raison de santé.</p> <p>Il ne se prononce pas sur la « reprise à temps partiel thérapeutique » pour les agents IRCANTEC.</p>
<p>Réintégration à temps plein après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - douze mois consécutifs de congé de maladie ordinaire - un congé de grave maladie - à l'issue d'une disponibilité d'office 	<p>L'agent est physiquement apte</p> <ul style="list-style-type: none"> • à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste • à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste, mais avec des aménagements <p>mais son état de santé nécessite un changement d'emploi compatible avec son grade</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Fiche de poste de l'emploi occupé ✓ Tous éléments utiles émis par la CPAM (avis du médecin-conseil, notification d'invalidité, etc...)

Objet de la saisine	Conditions	Pièces à fournir
<p>Aptitude aux fonctions → PPR (période de préparation au reclassement)</p> <p>Reclassement dans un autre emploi à la suite d'une modification de l'état physique du fonctionnaire</p>	<p>L'agent est reconnu totalement et définitivement inapte à l'exercice des fonctions de son grade, mais il peut exercer les fonctions correspondant à un autre grade</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Fiche de poste de l'emploi occupé ✓ Fiche de poste de l'emploi proposé ✓ Demande de l'agent. ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ <i>NB : si l'agent ne souhaite pas déposer une demande de reclassement ou s'il n'existe pas de possibilité de reclassement dans la collectivité, un licenciement pour inaptitude physique sera prononcé</i>
<p>Contestation d'une contre-visite par un médecin agréé lors d'un CMO</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La collectivité a demandé une contre-visite par un médecin agréé afin de vérifier la justification d'un arrêt maladie ✓ L'agent est placé en congé de maladie ordinaire de façon continue depuis 6 mois ✓ Il existe une contestation de cette contre-visite 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ La lettre de saisine de la collectivité et, le cas échéant de l'agent ✓ Conclusions du médecin agréé ayant réalisé la contre visite ✓ Copie de l'arrêt de travail initial et du dernier arrêt ✓ Fiche de poste
<p>Contestations des conclusions du médecins agréés lors d'une visite de contrôle pour les prolongations de CGM</p>	<p>L'agent est placé en CGM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Conclusions du médecin agréé ayant réalisé la visite de contrôle

CONTRACTUELS

Objet de la saisine	Conditions	Pièces à fournir
<p>CGM</p> <p>Octroi d'un congé de grave maladie</p> <p>Renouvellement du CGM après épuisement de la période rémunérée à plein traitement (1 an)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'agent est dans l'impossibilité temporaire d'exercer ses fonctions ✓ Il présente une maladie invalidante et de gravité confirmée qui nécessite un traitement et des soins prolongés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Fiche de poste ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Copie de l'arrêt de travail initial et du dernier arrêt ✓ Copie de toute notification de la CPAM
<p>Aptitude ou inaptitude après un congé de grave maladie</p>	<p>La reprise des fonctions peut avoir lieu à temps partiel thérapeutique, après avis de la CPAM, dans les conditions prévues par les articles L.323-3 et R. 323-3 du Code de la Sécurité Sociale</p> <p>L'agent est physiquement apte à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>L'agent est physiquement apte à reprendre les fonctions mentionnées dans sa fiche de poste, mais avec des aménagements</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>l'agent est reconnu totalement et définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>L'agent est reconnu totalement <i>et définitivement inapte à toutes fonctions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formulaire de saisine ✓ Demande de l'agent ✓ Certificat détaillé du médecin traitant adressé SOUS PLI CONFIDENTIEL directement au conseil médical ✓ Fiche de poste de l'emploi occupé ✓ Tous éléments utiles émis par la CPAM (avis du médecin-conseil, notification d'invalidité, etc...) <p><i>NB : si l'agent ne souhaite pas déposer une demande de reclassement ou s'il n'existe pas de possibilité de reclassement dans la collectivité, un licenciement pour inaptitude physique sera prononcé</i></p>